

Web diffusion maternelle

Mercredi 22 janvier 2020

Framapad de l'IHEEF : <https://annuel2.framapad.org/p/9ea8-directmaternelle22>

Atelier 1 :

Dans le cadre de l'instruction obligatoire à 3 ans, identifier ce qui peut permettre

- un accueil sécurisé des élèves et des parents à l'école
- de créer les conditions d'une relation de confiance

ATSEM formée avec les professeurs, formation partagée

Questions : temps introductif

- La parution du vade-mecum est-elle prévue pour cette année scolaire ?
Le contrôle de l'instruction dans les familles devra-t-il être effectué dès l'âge de PS ?
Nombre conséquent de visites à organiser depuis cette obligation (une trentaine par circonscription)
- Le socle commun n'introduisait pas jusqu'alors les domaines d'apprentissage de la maternelle. Possible de les positionner. Est-ce la perspective visée?
- Comment gérer un emploi du temps de l'après-midi spécifique avec des enfants qui arrivent au compte-goutte après la sieste avec des temps différents ?
- Quid des maintiens en maternelle (hors PPS) pour des élèves en grande difficulté (au niveau des apprentissages) maintenant que l'instruction est obligatoire ?
- "Les contrôles n'ont pas vocation à ramener vers l'école de la république" Pouvez-vous justifier cette déclaration ?
- Quels moyens pour les écoles maternelles à 30 par classe ? Pour les autres pays c'est considéré comme de la maltraitance.
- Pourquoi ne pas imposer 2 ATSEM par classe de PS et une par classe de MS et GS ? (problème de propreté) Ce serait un geste significatif.
- baisse des effectifs en PS pour un accueil sécurisé
- Pour la mise en œuvre des instructions à domicile et la demande concernant le fait de donner des conseils pédagogiques, n'allons-nous pas à l'encontre du principe de scolarisation de l'enfant de 3 ans ?

Atelier 1 : Mise en œuvre de la loi

==> Comment créer les conditions d'un accueil sécurisé et bienveillant des enfants et des parents à l'école maternelle?

1) Leviers identifiés et "testés" suite aux assises pour l'école maternelle et la webdiffusion de janvier 2019

- Question de la rentrée échelonnée : nécessaire avec besoin d'au moins deux jours en faisant confiance aux équipes pour un accueil sécurisé pour les élèves et les parents

Aménagement du temps d'assiduité essentiel : rentrée par année civile donc des enfants qui n'ont pas 3 ans à la rentrée - la demande d'aménagement d'assiduité d'autant plus justifiée

Classe multi-niveaux (PS/MS/GS - PS/GS) fort profitable pour un accueil sécurisé, certains élèves ayant déjà des repères sécurisants - vigilance sur la proportion des élèves de 3 ans dans la classe multi-niveaux.

Des initiatives locales de réunion de rentrée en juin des parents avec des créneaux portes ouvertes pour les enfants (quoi qu'il en soit, la rentrée marque une rupture.)

- Premiers jours de la rentrée scolaire : favoriser la présence des professionnels du RASED dans l'école maternelle afin de se rendre disponibles auprès des parents et des enfants (Gestion de la séparation)

- Établir des relations de confiance avec les parents : accueil des familles des futurs rentrants (temps dédiés deux fois dans l'année). Dialogue avec l'enseignant de la classe.

Organisation de l'espace pour accueillir les familles et les futurs élèves : pour jouer, découvrir l'espace de jeu puis l'école + présence de tous les adultes que les enfants pourront rencontrer lors de la scolarisation (PE, ATSEM, personnels de cantine, garderie...) Dialogue quotidien avec les parents. Se rendre disponible pour les familles.

Familles invitées à observer ou à participer à certaines activités dans le cadre de la classe : voir l'intérêt de l'école maternelle, les apprentissages qui s'y opèrent, pour voir l'épanouissement de leur enfant.

- Préparation de la rentrée scolaire (environ mai) : réunir les partenaires – familles, PMI, périscolaire,... - et l'équipe éducative pour informer et échanger sur la spécificité de l'entrée à l'école d'un enfant de 3 ans (sécurisation, propreté,...)

- Accueil des deux ans pour réduire les inégalités sociales. Dispositifs moins de 3 ans. Cibler l'accueil des tout petits (2 ans) sur l'enfant.

Liens avec les structures d'accueil en amont de l'école.

Souplesse dans les horaires d'accueil des élèves de PS. Etendre cette possibilité aux MS sur début d'année scolaire

- Dans notre département, des actions de formation ont eu lieu, auxquelles les ATSEM ont pu assister : Culture commune, prise de conscience

- Dans certaines écoles, le choix des équipes a été fait de ne pas proposer un retour échelonné à l'école sur l'après-midi (sieste à la maison) et le constat suivant a été fait : plus de fréquentation des élèves à l'école l'après-midi.

- Organisation pédagogiques des classes (multi-âges) : favoriser les classes PS/GS avec

possibilité de décloisonnement sur des temps d'apprentissages spécifiques.

- ATSEM et Professeurs en formation partagée
- Un protocole de rentrée échelonnée
- Partenariat avec les assistantes maternelles ou crèches.
- Le travail avec les éducateurs jeunes enfants est intéressant

La présence d'une circonscription et d'un pôle maternelle (et non une simple mission) sur le département est une réelle plus-value pour les collègues en circonscription (expertise, accompagnement, conseils, médiations, allègement du travail...)

- Mise en place de formations conjointes ATSEM/PE accueillies favorablement par les PE/ATSEM et mairies.

- Les projets d'écoles et de cycle 1 doivent intégrer la définition d'objectifs et de fiches actions liées à la scolarisation des enfants de 3 ans.

- Favoriser les accueils individuels et échelonnés avant la rentrée scolaire : Protocole d'accueil interne à chacune des écoles

- Devant l'augmentation des enfants non propres à l'entrée à l'école, comment mieux gérer cette problématique avec les enseignants, avec les ATSEM ?

- Mise en place du carnet d'accueil personnalisé (nécessite un travail avec les équipes) Instauration de la loi. La contrainte d'assiduité.

Pourcentage d'élèves de 3 ans déjà scolarisés élevé sur nos territoires. Professionnalisme des équipes pédagogiques.

Mise en place du dispositif Observation du Langage et du Comportement à 3 ans (OLC3)

2) Freins internes à l'Éducation nationale

- Comment sécuriser un enfant sur l'ensemble de sa journée (temps scolaires et péri-scolaires) : les partenaires, les lieux, les temps... ?

- Comment rendre lisible la journée de l'enfant : les différents intervenants, les structures, les différents temps...?

- Rentrée échelonnée: 1 seule journée est insuffisante pour la prise en compte de la spécificité d'un enfant de trois ans - Gestion de la relation aux enfants et aux parents est nécessaire- Requalifier "Rentrée échelonnée" en "Accueil d'adaptation" ou terminologie plus significative.

- 24 élèves par classe serait profitable pour tous les niveaux de l'école maternelle.

- Crainte des enseignants sur la répercussion des effectifs de PS, MS suite aux GS à 24.

- Propreté et instruction obligatoire: difficulté à gérer le quotidien de classe (mobilisation très conséquente des ATSEM)

- Formation PE/ATSEM : Constat de la frilosité de certains maires pour dégager du temps de formation à leurs personnels car ils ne perçoivent pas toujours l'intérêt de la démarche. Quels leviers envisager pour lever ce frein (intervention des services de la préfecture auprès des élus,) ?

- Entretien peu aisé avec les familles non francophones (barrière de la langue) pour présenter l'école maternelle et expliquer le fonctionnement. Besoin de traducteurs mais question de leur rémunération ????

- Comment travailler avec les associations qui travaillent avec les familles allophones pour

faire connaître les textes ?

- Quand (sur quel temps ? en général sur le temps scolaire mais pas de don d'ubiquité pour les collègues), où accueillir les familles (une salle d'accueil n'existe pas)
- Comment faire avec les familles qu'on ne voit jamais ?
- Comment fait-on pour savoir les élèves présents sur le territoire qui devraient être scolarisés ?
- Double tutelle de l'ATSEM
- Accueil des deux ans dans des locaux pas forcément adaptés et avec des difficultés matérielles importantes.
- qui statue sur les maintiens en maternelle (MDPH ou EN) ?
- un lien est-il possible avec la CAF pour recenser les enfants concernés par l'instruction obligatoire?
- Construire des liens avec les assistantes maternelles et ne pas opposer leur besoin à l'école.
- Manque de structures "petite enfance" type RAM dans les villages.
- Les familles ont des appréhensions par rapport à certains moments périscolaires notamment la cantine. Les familles s'adressent alors au directeur ou aux enseignants alors que ceux-ci n'ont pas de prise sur ces moments-là. Certaines familles choisissent de récupérer leur enfant et donc pas de scolarisation l'après-midi.
- Rôle du directeur dans la gestion des "absences" ? Responsabilité ?
- Rôle du directeur comme pilote pédagogique : quelles missions ? Quelles formations ? Quel positionnement par rapport aux collègues, à la circonscription ?
- Quelle communication avec les mairies pour respecter l'école inclusive (problématique de la propreté)
- Liaison Cycle 1/cycle 2 (CP) : Nécessité d'associer les PE de maternelle et de CP pour analyser les évaluations CP pour identifier les réussites et difficultés afin de réajuster les contenus et stratégies d'apprentissage.
- La lisibilité des apprentissages premiers de l'école maternelle pour les parents et les enseignants des autres cycles
- La sieste, le temps de repos doit répondre à un besoin physiologique de l'élève, pas à une organisation d'école.
- Communication entre partenaires : collectivités - écoles - associations
- Blocage par cadrage national de la formation des professeurs.
- Problématique de la scolarisation des enfants qui ne sont pas propres à la rentrée : enfants qui se retiennent pour ne pas aller aux toilettes, relations parfois tendues avec l'ATSEM à cause de la gestion de la propreté, les moyens humains insuffisants...
- L'apprentissage de la propreté doit-il devenir un apprentissage scolaire au détriment des autres ?
- S'adapter aux horaires après la sieste : problème d'ouverture aux familles
- Problème de sécurité lors de l'accueil à la porte
- L'accueil sécurisé de l'élève en situation handicap particulièrement à la maternelle
- La non stabilité de l'équipe pédagogique : PE / ATSEM
- Nombre d'élèves par classe : et le respect de l'enfant ?
- Problème des locaux : salle de repos, salle d'EPS...

- Disparités d'une commune à l'autre dans les conditions d'accueil
- Difficultés liées à la multiplication des personnes que vont rencontrer les enfants tout au long de la journée (parfois 7 adultes différents).
- Formation (initiale et continue) en direction des jeunes collègues PE (PESA/T1/T2) à développer et à approfondir.(+1)
- Prévoir un accompagnement plus conséquent dans les classes pour ces collègues. (+1)
- Trouver des temps pour renforcer le partenariat avec les professionnels de la petite enfance

Webradio 1 : Questions à soumettre

- Qui a la compétence du recensement des élèves en âge d'être scolarisés lorsque la mairie n'est pas en capacité de fournir l'information (communes situées en périphérie) ?
- Comment gérer l'augmentation significative des contrôles d'instruction à domicile en termes de temps et de moyens ?
- Comment faire connaître et se rencontrer les partenaires aux écoles, aux enseignants. Nous l'avons testé pour le moment dans le cadre des dispositifs TPS.. Comment le généraliser à l'ensemble des écoles d'un département ?
En lien avec le travail autour de la parentalité et de la co-éducation, pourrions-nous concevoir une formation initiale et continue associant les parents?(+1)
- Quels sont les obstacles à l'établissement d'une relation sécurisée professeur/élève qui réponde aux besoins affectifs ?
- Comment répondre aux besoins des enfants "insécure", désorganisés, désorientés (comportement provoquant, difficulté à réfléchir, mise à mal du groupe classe, éruptivité) ?
- En quoi la présence sur le département d'une circonscription maternelle (et non d'une simple mission) apporte une aide et une expertise déterminante tant pour les circonscriptions qu'en classe?
- Auriez-vous des exemples de partenariat efficace mené avec la CAF ? avec les autres partenaires ?
- Rôle du directeur comme pilote pédagogique : quelles missions ? Quelles formations ? Quel positionnement par rapport aux collègues, à la circonscription ?
- Comment impulser une formation/culture commune entre les différents acteurs internes/externes ?
- Quelle place à l'élaboration du projet d'accueil des tout petits en équipe d'école accompagnée ? avec les partenaires extérieurs ?
- Dans le cadre de l'aménagement de l'assiduité se pose la question des ressources humaines : quels moyens humains pour gérer ces retours d'élèves l'AM après la sieste ?
- Comment gérer les élèves à besoins particuliers ?
- Comment donner son véritable statut à l'école maternelle (qui n'est pas une garderie) ?
- Comment les modalités de formation de proximité préconisées par le plan mathématiques pourraient être investies dans les 18 heures de formation ?
- Comment gérer toutes ces modalités/difficultés... en tenant compte des effectifs ?

Forces

- Expérience de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans en EP transférable à la scolarisation des enfants de 3 ans
- 97,25 % des enfants scolarisés en Haute-Saône
- Qualité des établissements (pôles éducatifs) en termes d'équipements
- Dérogation possible pour un aménagement du temps scolaire des PS l'après-midi
- Renforcer, réaffirmer la légitimité de l'école maternelle comme lieu d'apprentissage et d'épanouissement

Fragilités

- Constat pas forcément observé dans d'autres territoires → inégalités territoriales
- Classes multi niveaux (PS-MS-GS-CP)
- Transports scolaires dès 3 ans, périscolaire, allongement de la durée de la journée
- Travers de la dérogation avec la possibilité de revenir à l'école après la sieste : risque de considérer l'école maternelle comme une école à la carte.
- Taux d'encadrement à repenser afin de ne pas avoir d'effectifs trop importants par classe de PS.

Opportunités

- Nécessité de développer un travail partenarial avec les collectivités et les parents
- Formations conjointes PE/ATSEM pour professionnaliser et valoriser davantage le métier d'ATSEM
- La loi de l'école de la confiance permet de re-communiquer à destination des parents pour valoriser l'école maternelle.
- Repenser et accroître la formation initiale et continue pour l'enseignement en école maternelle
- Anticiper l'accueil des familles avant la première scolarisation
- Se questionner sur l'acquisition du langage dans tous les domaines disciplinaires (formation continue)
- Comment outiller les directeurs des écoles maternelles (communiquer avec les familles, animer l'équipe pédagogique dans l'application de la loi)
- Comment prendre en compte les nouvelles réalités de l'école maternelle ?

« Menaces »

- Risque d'engager certaines familles dans un processus d'instruction à domicile tout au long du parcours scolaire de l'enfant
- Quid de la socialisation et du devenir élève dans le cadre de l'instruction à domicile ?

- Comment outiller les directeurs des écoles maternelles (communiquer avec les familles, animer l'équipe pédagogique dans l'application de la loi)
- Comment prendre en compte les nouvelles réalités de l'école maternelle ?